



CRi'ART
POLE MUSIQUES ACTUELLES GERS

L'utilisation des studios de répétition nécessite le respect d'un certain nombre de règles afin de garantir à chacun une égalité d'accès, le bon fonctionnement du matériel et la qualité de l'encadrement.

Pour chaque formation musicale, un référent du groupe est désigné pour être le seul interlocuteur en lien avec le régisseur des studios de répétition du Cri'Art.

La réservation des studios entraîne automatiquement l'acceptation de ce règlement.

En fonction de l'agenda interne de la structure (concert, action culturelle,...), le Cri'Art se réserve le droit d'utilisation des box en priorité.

Seules les personnes référencées sur la fiche d'inscription sont admises dans les locaux de répétition. Pour des raisons de sécurité, aucun invité n'est toléré sans l'accord préalable de la personne référente.

Les usagers sont seuls responsables de leurs affaires personnelles.

Les utilisateurs s'engagent à ce que leur matériel soit conforme aux normes.

Il est interdit de boire de softs et autres boissons alcoolisées, manger, fumer dans les locaux de répétition.

Les horaires de répétition sont fixes, il est demandé aux usagers de considérer le temps de montage, installation et démontage dans cet horaire stricte.

Dans l'intérêt de leur santé, les utilisateurs s'engagent à travailler dans des puissances sonores raisonnables et à suivre les conseils de la personne référente lorsqu'il sera demandé de limiter celle-ci.

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'extérieur et à l'intérieur des locaux.

Les usagers devront procéder à la remise en place du matériel de back line et s'assurer que le local, après son utilisation est rendu propre et en bon état.

Toute dégradation volontaire de matériel ou propriété d'un tiers et toute détérioration des studios sont à la charge des usagers. Il leur sera demandé de payer les frais de remise en état.